

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un le 26 août à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : OLIVARI Jeannine, MONE Henri, OLIVIERI Gérard, GLORIES Marc, MONE Olivier, LABRIC Sébastien, GOURBIN Thomas, OLIVIERI Chantal.

Absents : Anne Renée DANJON procuration à Chantal CALVET

Secrétaire de séance : Joëlle OLIVE

Date de la convocation: 19 Août 2021

La séance a débuté en présence de personnes dans le public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

MISE EN SECURITE DE L'EGLISE DE FONTPEDROUSE.

Mme. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de mise en sécurité de l'église de Fontpédrouse.

Afin de financer ces travaux et de diminuer le montant incombant à la Commune, l'Association de Protection du Patrimoine de la Commune de Fontpédrouse (APPCF) propose de faire un don à la Commune d'un montant de 5 800 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte ce don de 5 800 € qui servira au paiement de la facture des travaux.

CONVENTION DE RESTITUTION DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA VERSEES AU PROFIT DU SIVU DE PRODUCTION D'EAU POTABLE OLETTE – SERDINYA SUR LES EXERCICES 2021 ET 2022 AUX COMMUNES DE CANAVEILLES, ESCARO, FONTPEDROUSE, JUJOLS, NYER, OLETTE-EVOL, OREILLA, PY, SAHORRE, SOUANYAS ET THUES-ENTRE-VALLS.

Mme. Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre le SIVU de production d'eau potable OLETTE-SERDINYA afin que soient restituées aux communes citées ci-dessus les attributions de FCTVA.

Or, pour les années 2019 et 2020, le syndicat a réalisé les dépenses en matière de voirie. C'est le syndicat qui va percevoir le FCTVA et qui le redistribuera aux collectivités concernées.

Cette restitution se fera au prorata des dépenses éligibles de chaque commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- **D'ACCEPTER** la convention de restitution des attributions de FCTVA une fois finalisée à compter de sa date de signature
- **D'AUTORISER** Mme. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette convention, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant.

DEVENIR DU BATIMENT DE L'ANCIENNE AUBERGE DE PRATS BALAGUER

L'étude faite pour la réhabilitation de ce bâtiment fait apparaître un montant de travaux de l'ordre de 300 000€. Pour la municipalité il est impossible de les réaliser. Un groupe d'élus est chargé d'étudier les différentes possibilités : soit la consolider mais cela a un cout que la commune ne peut assumer, soit voir pour gites de montagne ou un repreneur avec la Chambre de Commerce et d'industrie. Toutes les pistes vont être étudiées.

DROIT DE PREMPTION URBAIN

- Vente BARDY/ SAS DMZ HOLIDING: le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés renonce à exercer son droit de préemption
- Vente CAYROL/SCI ST THOMAS : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés renonce à exercer son droit de préemption
- Vente BIGORRE/THEROUANNE: le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés renonce à exercer son droit de préemption

COMMISSION TOURISME

Mme Le Maire propose aux membres de la Commission de se pencher sur la possibilité de préparer des pochettes d'accueil pour les nouveaux arrivants. (règlement eau et assainissement, règlement électricité, règlement cimetièrre et toutes les infos de la commune...)

PURE INGENIERIE

Des tests à la fumée dans le réseau d'assainissement de la commune sont prévus le vendredi 3 septembre 2021 dans le cadre de la réactualisation du schéma d'assainissement.

RELAIS TV

Le relais a besoin d'être mis à jour très souvent, le responsable du Syndicat de Télévision chargé de la maintenance a expliqué à un administré comment le réactualiser lorsque celui-ci ne sera pas sur la commune ,une élue prendra le relais afin qu'il n'y ai pas d'interruptions de programmes sur la commune.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Il va être demandé à la personne qui nous l' a installé de l'améliorer, une élue est chargée de s'en occuper.

ZERO PHYTO

La commune ayant opté pour le zéro phyto et signé la charte ,une visite sera effectuée en septembre pour vérification.

Séance levée à 20h00